



RAPPORT D'ACTIVITE

2010

Association des Familles Monoparentales

27, rue Lamartine • 1203 Genève

tél : 022 344 11 11 • fax : 022 344 11 56 • CCP 12-10337-3

info@afm-geneve.ch • www.afm-geneve.ch
AFM sur Facebook

Association des Familles Monoparentales

pour rompre l'isolement et
trouver un soutien au quotidien

TABLE DES MATIERES

Le mot de la présidente	3
1. Missions et objectifs	4
2. Tour d'horizon	4
3. L'équipe et le comité	5
4. Prestations 2010	5
- Aide sociale individuelle	5
- Information juridique	8
- Activités loisirs	8
- Journal FaMiSol	8
5. Engagements au sein du réseau	9
- R.A.P. (Regroupement des Associations Privées)	9
- Groupe de travail des associations féminines : le réseau femmes	10
6. Action politique en faveur des familles monoparentales	10
7. Perspectives	11
8. Remerciements	11
9. Comptes 2010	12

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Très cher-ère-s membres,

2010, année de la contestation, année de la réflexion.

2010, année de la contestation. A plusieurs reprises, l'AFM fut sollicitée pour donner son avis sur des sujets pour le moins important, comme la nouvelle loi sur les prestations complémentaires, l'introduction dans la constitution du droit à une place d'accueil pour chaque enfant, les horaires scolaires, l'article constitutionnel sur l'égalité. A chaque fois, c'est avec le cœur plein d'espoir et le verbe haut que l'AFM défendit auprès des commissions consultatives et des journalistes la position des foyers monoparentaux.

On avait promis des prestations complémentaires dignes de ce nom pour les familles démunies, sans plus d'aide du SCARPA, refusant opiniâtrement de se retrouver à l'Hospice. Le projet proposé ne nous satisfait que très partiellement et nous l'avons signifié vertement. Les familles n'ont pas besoin de sucre d'orge, mais de véritable respect et de soutien.

Le parti socialiste proposa un droit à une place d'accueil pour chaque enfant. Ce qui semble une évidence dans une société qui tient compte de ses enfants, est encore plus essentiel dans les foyers où un seul adulte assume le quotidien. Nous avons plaidé, le futur nous dira si Genève estime les enfants comme une richesse publique ou un luxe privé.

Les horaires scolaires ne correspondent plus aux familles d'aujourd'hui, tous les foyers monoparentaux le constatent. Malgré l'aspect « multi-tâches » des mamans, il leur est tout de même difficile d'être à deux endroits à la fois. Beaucoup de papas d'aujourd'hui commencent à en faire la même triste expérience. Nous avons réclamé haut et fort des horaires compatibles avec les rythmes pédagogiques des enfants et les

obligations professionnelles du parent. Bientôt, nous voterons. Votons juste.

L'AFM s'est également offusquée du retrait de l'article constitutionnel sur l'égalité. Était-ce son rôle ? Certes, notre association n'a pas pour objectif de lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais une réalité subsiste : si les femmes ne sont pas protégées contre les discriminations, les mamans auront bien plus de difficultés à élever leurs enfants. Si la lutte pour l'égalité s'enlise, les papas ne pourront pas réclamer des temps partiels, des congés parentaux, des droits à s'occuper de leurs enfants. Lutter contre la discrimination, ce n'est pas lutter contre les hommes, c'est rechercher une harmonie, une solidarité, une coopération. Nos enfants en ont besoin.

2010, année de la réflexion. En 33 ans, l'association a passablement évolué. Elle a changé de nom, passant de « Association des mères cheffes de famille » à « Association des Familles Monoparentales », elle a changé d'organisation, de gestion des activités, de gestion de l'image. Réflexion sur le nom : devons-nous passer de « familles monoparentales » à « foyers monoparentaux » ; réflexion sur l'image en visant l'actualisation du site Internet et la création de la page *Facebook* (182 adhérents à ce jour) ; réflexion sur la présentation du journal, sur sa diffusion ; réflexion sur les recherches de fonds, pour quelles activités, selon quels critères.

Contestations saines, réflexions sereines. Le combat continue et l'équipe se mobilise pour faire grandir notre association, lui donner encore plus de poids. Lutte politique, soutien aux membres, aménagements visuels. **L'an 2011 sera l'année de la maturation.** Et toujours, pour chacun-e une écoute, un engagement, un combat, une vraie résistance pour préserver la place des enfants, quelque soit leur situation.

Valérie Maechler - Présidente

1. MISSIONS ET OBJECTIFS

L'Association des Familles Monoparentales créée en 1977 (à l'origine « Association des mères chefs de familles » présidée par Miriam MAYENFISH) poursuit presque toujours les mêmes buts. A noter qu'à sa création le terme «chefs » n'était pas encore mis au féminin comme on le ferait aujourd'hui (cheffe). C'est à peine 10 ans plus tard (en 1986), que l'AMCF change de nom et devient « l'Association des Familles Monoparentales » afin d'y inclure les pères élevant seuls leurs enfants. Même si au cours de ces 33 années, de nombreuses batailles ont été gagnées, notamment au niveau des assurances sociales, des problèmes subsistent encore et toujours et l'AFM a plus que jamais sa raison d'exister et de continuer à soutenir ces familles trop souvent en situation de précarité.

Aujourd'hui, dans l'esprit de la Convention de l'ONU des Droits de l'enfant, l'association cherche à obtenir que chaque enfant puisse se développer dans de bonnes conditions sociales même s'il ne vit qu'avec un parent.

L'AFM poursuit par conséquent les buts suivants :

- Accompagner ses membres dans les démarches administratives,
- informer les membres sur leurs droits,
- offrir une écoute,
- orienter vers les services compétents,
- offrir des instants de détente et d'échange pour les familles,
- créer davantage de solidarités entre les parents seuls,
- participer à la création d'un réseau entre les associations,
- et faire du lobbying politique en faisant remonter les problèmes spécifiques des familles monoparentales aux politicien-ne-s.

2. TOUR D'HORIZON

En 2010, le nombre de familles monoparentales n'a pas cessé d'augmenter. L'AFM une fois de plus a informé, orienté et écouté toujours plus de parents seuls en difficulté.

En 2010, l'AFM a renforcé son action grâce notamment à :

- l'engagement d'une coordinatrice diplômée fin août 2010,
- le renfort de 2 nouveaux membres au comité,
- l'animation d'activités participatives proposées par Naïma Zerouali,
- un partenariat avec l'Ecole des Parents, pour les thèmes des cafés parents,
- l'atelier RESPECT de soi et des autres, de février à juin 2010,
- l'engagement d'une graphiste pour la mise en page du journal,
- le nouveau site internet, avec la nouvelle charte graphique,
- la page FaceBook,
- la participation des conseillères sociales au colloque « Violences sexuelles que faire ? ».

De bouche à oreille, et grâce au réseau associatif genevois, l'association est toujours plus connue du grand public. Aussi, les conseillères sociales sont prêtes à augmenter leur taux de travail rémunéré pour répondre à l'accroissement des demandes.

Si l'AFM se bat, et continue de se battre aux côtés des parents seuls et de leurs enfants c'est grâce à votre soutien et votre participation. Souhaitons que l'AFM renforce sa présence sur le terrain, et double son action dans les 5 prochaines années...

3. LE COMITÉ ET L'ÉQUIPE

Le dernier trimestre a vu le départ de Mathilde Roch pour entamer une formation, et l'arrivée de Corinne Gay Sevino. Mathilde Roch reste néanmoins attachée à l'AFM et fait aujourd'hui partie du comité. Vanessa Aubert démissionne de la coordination et de la recherche de fonds et Corinne l'assume en plus de son poste de conseillère sociale.

Quant au Comité, le noyau autour de Valérie Maechler se renforce avec l'arrivée de Naïma Zerouali et Mathilde Roch.

L'équipe :

Luisa Cruz Hefti	Master en études du développement ; conseillère sociale à l'AFM depuis octobre 2009.
Mathilde Roch	Formatrice d'adultes, coach et comptable ; conseillère sociale à l'AFM de juin 2009 à juin 2010.
Corinne Gay Sevino	Assistante sociale ; conseillère sociale à l'AFM depuis septembre 2010 et coordinatrice depuis le mois de novembre à l'AFM.
Christine Pages	À l'AFM depuis 2008, d'abord comme responsable des activités, et aujourd'hui rédactrice en cheffe du journal FaMiSol.
Naima Zerouali	Assistante sociale ; responsable des activités de janvier à décembre 2010.

Le comité :

Valérie Maechler	Présidente
Vanessa Aubert	Vice-présidente (jusqu'au 31.12.2010)
Claude Golovine	Membre d'honneur
Marine Jelikhi	membre du comité (jusqu'au 30.09.2010)
Danièle Magnin	membre du comité
Mathilde Roch	membre du comité
Farida Smaili	membre du comité (jusqu'au 30.09.2010)
Naïma Zerouali	membre du comité

4. PRESTATIONS DE L'AFM

L'AFM offre à ses membres plusieurs types de prestations :

- L'aide sociale individuelle ; dont se charge 2 conseillères sociales pour un poste à 90%.
- Des activités essentiellement de loisir.
- Le journal FaMiSol, publié 3 fois en 2010.

2010 est l'année où la demande pour l'aide sociale individuelle a explosé. Les tableaux présentés plus loin, expliquent en détail le profil de cette demande.

- Aide sociale individuelle

Les conseillères sociales ont accordé l'écoute, l'orientation sociale et juridique, la recherche de fonds pour nos membres. Les demandes juridiques spécifiques ont été traitées par notre avocate, Maître Magnin, qui accorde aux membres une consultation gratuite et fait le suivi le cas échéant. Ces demandes étaient essentiellement axées sur le droit de visite, le droit de garde et les pensions alimentaires.

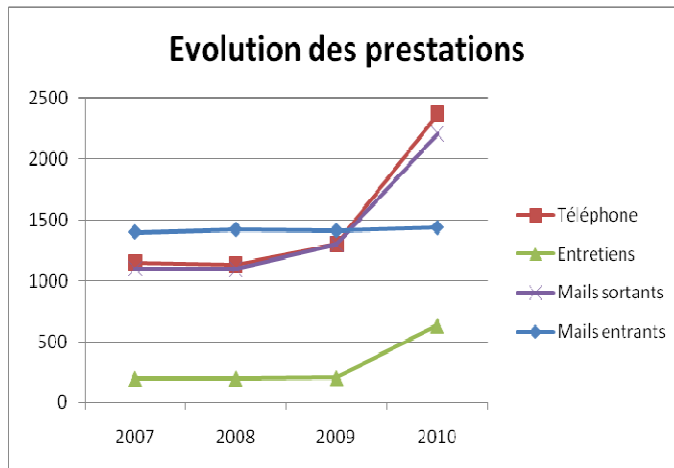
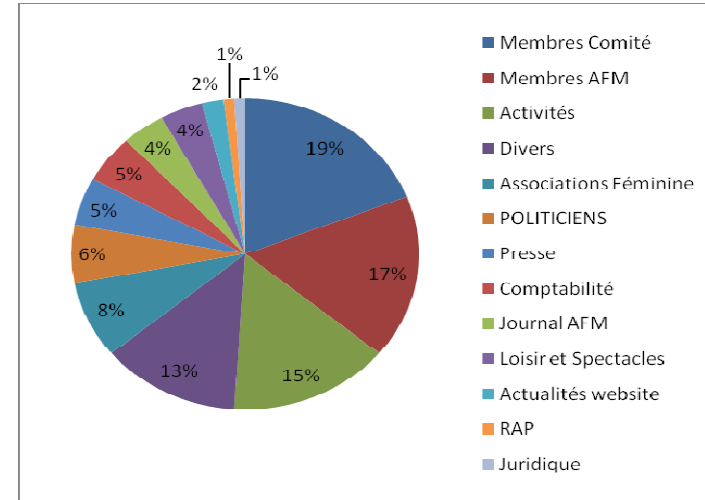
Nous pouvons constater que les demandes auprès de l'AFM ont explosé. Les familles monoparentales ont toujours plus de difficultés à nouer les deux bouts et ceci principalement dû au fait du manque de formation des femmes et des effets de la crise économique. L'accroissement de 84% des appels reçus, montrent clairement la tendance à la hausse de la demande.

La communication avec nos membres est la rubrique la plus importante atteignant un 32% entre l'orientation/écoute et les activités qui leur sont voués. La relation entre le Comité et le bureau le suit ensuite et représente la communication étroite entre ces deux instances permettant le fonctionnement à l'interne.

Un 13% des courriels proviennent de l'offre des loisirs, conférences et d'autres activités proposés.

L'AFM tient à répondre à toutes les demandes mais nous sommes parfois contraints de rallonger nos délais de réponses par manque de ressources humaines.

Mails reçus



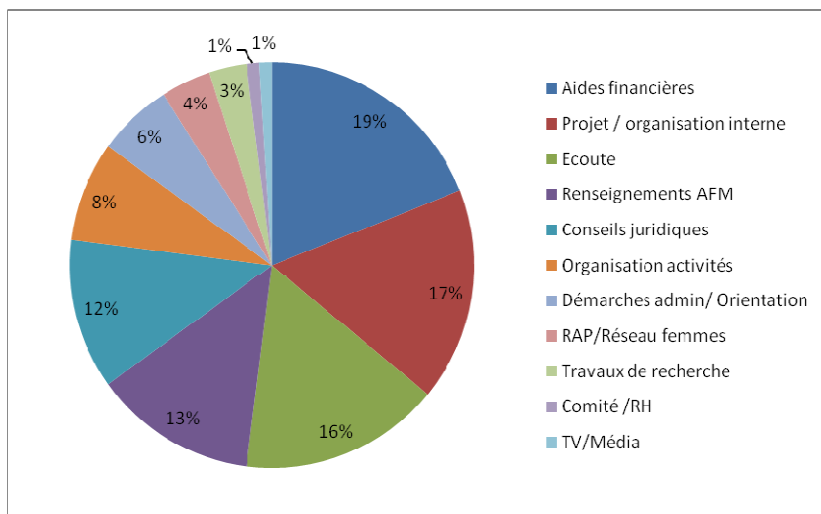
Permanence téléphonique et courriels

	2010	2009	2008	Différence 09 - 10	Différence 08-09
Appels téléphoniques reçus	2372	1289	1074	+84%	+20.0%
Courriels reçus	2418	1423	1445	+69%	-1.53%
Courriels envoyés	2207	1405	1108	+57%	+6.8%

Entretiens accordés

Les problématiques principales abordées durant les entretiens sont très souvent liées à des problèmes financiers (19%) ; l'écoute (16%) et l'orientation vers d'autres structures sociales (6%) représentent les autres pôles importants.

Si on regroupe les entretiens accordés pour des aides financières, pour de l'écoute, des aux conseils juridiques, pour l'organisation des activités et les démarches administratives, nous constatons que **74% des entretiens** ont été consacrés à résoudre les demandes de nos membres.

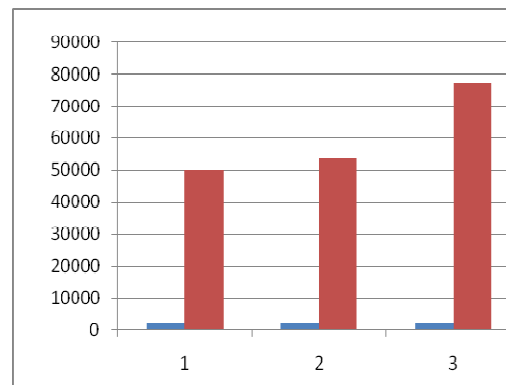


Recherche de fonds pour nos usager-ère-s

Grâce aux fondations philanthropiques à qui l'AFM fait appel celle-ci peut secourir ponctuellement les familles dans des situations de fragilité.

En comparaison à la faible augmentation eue entre 2008 à 2009, en 2010 le nombre d'aides financières augmenta d'un 30%. Ce qui représente une augmentation de CHF 20'000.-

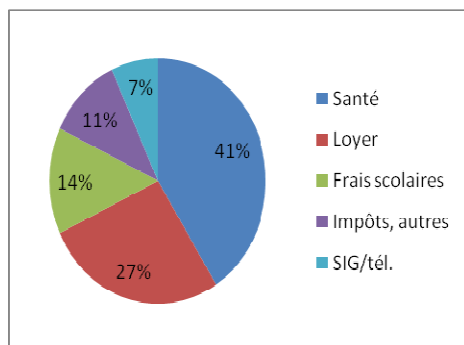
Le montant total des aides financières pour 2010 se monte à CHF 77'336.10 (CHF 53'553.6.- en 2009) pour 52 dossiers traités (voir graphique des trois dernières années).



Il est également important de souligner que les demandes sont souvent axées sur la santé, notamment divers retards de paiement de factures de médecins ou d'assurance maladie ; à cela s'ajoute les loyers et les frais scolaires. Ces derniers concernent plutôt une éducation spécialisée pour des enfants qui en ont besoin et qui ne trouve pas d'aide, ces problèmes n'étant pas pris en compte par l'assurance invalidité.

Les familles à faibles revenus très souvent alternent les paiements des factures et d'un jour à l'autre les retards se cumulent, les dettes deviennent ingérables. Tel est le cas du paiement des impôts, des factures d'électricité et de téléphone.

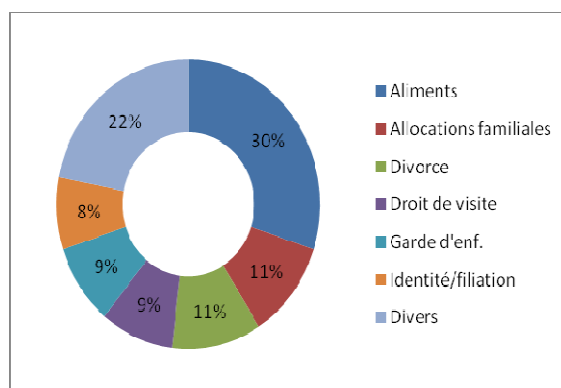
Par souci d'une plus grande efficacité de l'aide fournie, nous faisons quand il s'avère possible un travail en partenariat avec les services sociaux communaux, l'Etat et le réseau associatif genevois. Cela permet un meilleur suivi et aide les familles à une meilleure gestion de leurs revenus.



- Information juridique

L'AFM a cette année à nouveau pu compter sur les compétences en droit de la famille de Me Daniel Magnin, qui a reçu plusieurs de nos membres pour lesquels la première consultation est gratuite.

De plus, l'AFM partage depuis cette année la base de données **Juris** ainsi qu'une permanence juridique avec le réseau associatif féminin.



Dans le domaine juridique, les demandes concernent avant tout les pensions alimentaires et les allocations familiales. A croire que ces questions économiques ne sont toujours pas un acquis. En ce qui concerne directement les enfants, la garde, les abus du droit de visite (voire l'ingérence dans la vie privée des femmes) et les problèmes liés à la filiation (voire négation de l'identité) font ensemble un 26 %. Un 11% est consacré à des questions liées au divorce. Dans les divers, nous comptons les conseils ayant trait à la fiscalité, à l'information sur les droits, au regroupement familial, ou au départ à l'étranger d'un des parents.

- Journal FaMiSol

Notre journal FaMiSol a paru trois fois cette année, aux mois de mars, juin et septembre. Il a été distribué à tous nos membres par courrier mais également via mail, dans un souci d'économie mais aussi de développement durable. Il permet de maintenir le lien entre les membres, de faire connaître nos activités mais aussi de faire entendre aux politiciens les problèmes spécifiques rencontrés par les familles monoparentales.

Les sujets traités furent :

- Le syndrome de l'épuisement parental : *burn-out*.
- La vie professionnelle après un divorce, un décès, un *burn-out*.
- Le surendettement et la spirale des dettes.

- Activités loisirs

L'année 2010 était chargée d'événements qui méritent d'être mis en mots. Des bois de la Bâtie au labyrinthe aventure, des bains de Cressy aux bains Ovronnaz sans oublier les bains de Charmey, autant d'occasions de se rencontrer, de faire connaissance ou de vivre ensemble le temps d'une journée, d'un week-end ou d'une semaine. L'AFM a ciblé ses activités en tenant compte du quotidien des parents vivants seuls avec leurs enfants. Elle a privilégié comme thématique : la détente, la découverte, l'échange et le vivre ensemble.

Cette année s'est soldée par un bilan très positif. Parents et enfants ont tissé des liens très forts. Pour en renforcer, les parents ont proposé à l'association de provoquer, en dehors des moments d'activité de détente et de loisirs, des occasions de rencontres afin échanger sur différentes thématiques comme par exemple : la création du lien social après une séparation ou un divorce, la monoparentalité et l'éducation des enfants, l'organisation et l'instauration d'un système d'échange et de solidarité entre parents.

Il est évident que nous en tiendrons compte pour les années à venir. Notre responsable d'activité Naïma a quitté le navire le 31 décembre 2010. Elle a été appelée à de nouvelles fonctions. Sandra, la nouvelle responsable, se réjouit d'accomplir sa mission à la satisfaction des membres de l'AFM et de leurs enfants.

Activités organisées en 2010 :

- Une journée aux bains de Charmey
- Une journée au Labyrinthe Aventure
- Un pique-nique au Bois-de-la-Bâtie
- Une représentation au cirque Knie
- Un weekend prolongé à Ovronnaz
- Une sortie aux bains de Cressy
- Un après-midi pour fêter Noël
- Une semaine de camp à Charmey à Noël

Nous avons en outre pu offrir des billets pour divers spectacles.

5. ENGAGEMENTS AU SEIN DU RESEAU ASSOCIATIF

- Le RAP et la FARGO

Le but du regroupement RAP-FARGO est de constituer un interlocuteur commun vis-à-vis des autorités de subventionnement pour un travail en partenariat avec les autorités politiques, défendre le travail associatif, le professionnalisme des prestations offertes et une action sociale Canton-Communes cohérente.

Actions spécifiques en 2010 :

- Réflexions sur les questions administratives en générale et la LIAF en particulier
- Propositions à l'Assemblée Constituante concernant les relations Etat - Associations et les problématiques de modèles de gestion entre économies financières et préservation de la qualité des prestations.
- Préparation avec la Ville et le Canton de la « journée du partenariat 2011 »
- Cette dynamique de collaboration RAP-FARGO va se poursuivre, car les réflexions, projets, planifications d'actions communes sont de qualité, pertinente et efficace.

¹⁾ *Le RAP (Regroupement d'Associations Privées) est composé de : Appartement de jour, Arcade 84, Association des familles monoparentales, Association Parole, Aspasia, CTAS, Entreprise sociale l'Orangerie, F-Information, Lestime, Solidarité Femmes, SOS-Femmes, Viol-Secours, Voie F.*

²⁾ *La FARGO (Fédération d'Associations Privées d'Action sociale) regroupe l'Armée du Salut, Camarada, Caritas, Centre genevois du volontariat, Centre LAVI, Centre social protestant, La Main Tendue.*

- Le réseau femmes

L'AFM bien que destinée autant aux femmes qu'aux hommes, constate dans les faits que ses membres sont à 90% des femmes. L'association fait ainsi également partie du réseau femmes car ensemble les associations bénéficient de synergies à l'égard d'une action ciblée et solide auprès des interlocuteurs politiques de Genève, en vue d'améliorer les lois en faveur des familles en général et monoparentales en particulier.

Durant cette année, l'AFM a essayé de participer d'une façon proactive, en alternant la présence des conseillères sociales.

L'année écoulée a été marquée par la célébration de la journée internationale des femmes et à Genève et à Berne, dans un contexte où l'acquis du remboursement par les assurances de l'avortement – acquis social durement obtenu par les organisations de femmes- risquait de passer à la trappe.

Les dépliants jaunes d'information sur le réseau a vu le jour et a été distribué dans tous les services sociaux du canton. Il a été d'une grande utilité pour nos membres.

Une nouvelle plateforme juridique a été mise sur pied, JURIS, afin de mettre à disposition du réseau une base de données composée d'un moteur de recherche facilement maniable.

Cette année l'AFM a transféré son fonds bibliothécaire vers la bibliothèque Filigrane. Ainsi 120 documents ont été placés de la façon suivante, un ensemble dans le rayon spécifique « famille mono » et un autre groupe des documents a été placé dans tous les autres rayons. Chaque ouvrage porte une étiquette avec la provenance du fonds.

En prévoyant la commémoration des 30 ans de l'adhésion à l'égalité entre hommes et femmes inscrite dans la Constitution suisse, le réseau décida de travailler en commun avec le SPPE cet évènement, et délégua F-Info de le représenter.

Il ne reste à l'AFM qu'à remercier Geneviève Bordry qui au nom de F-Info a animé le réseau avec beaucoup d'entrain.

6. ACTION POLITIQUE EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES

Pour l'AFM agir dans le monde politique afin de faire pression pour améliorer les lois et les politiques en faveur des familles en générale et des familles monoparentales en particulier, a été et continue à être une action importante. L'AFM représentée par sa présidente, Valérie Maechler, participe au sein de la Commission de la Famille du Canton de Genève.

Pendant 2010, elle a eu l'honneur de porter le message des nos membres auprès des politicien-ne-s ; honneur de pouvoir dire « je représente tous ces parents seuls qui parviennent à « faire avec » » ; honneur de lutter et d'arguer pour le bien-être d'enfants, d'ado, de jeunes qui ont parfois des quotidiens plus chargés que celui de leur ministre.

Cela, il faut bien l'admettre a été aussi une charge de rechercher, d'analyser, de comprendre ce qui serait le mieux pour ce qui représente 25% des familles genevoises ; charge de convaincre des politicien-ne-s, pas toujours enclin-e-s à nous aider, que ces familles ont besoin de soutien, si ce n'est de simple reconnaissance ; charge de surveiller les lois, les modifications, les projets, pour ne pas se retrouver avec des situations intolérables ou absurdes ; charge d'être le chien de garde des familles, prête à monter au créneau et mordre fort si nos membres risquent la panade.

Honneur de réussir, parfois, à convaincre : notre subvention est maintenue ; une nouvelle loi sur des prestations complémentaires a vu le jour, même si nous estimons qu'elle est encore loin d'être la panacée ; la loi sur les impôts tient plus compte des familles séparées ; avec la Commission de la famille un petit livre sur l'éducation a vu le jour ; notre demande d'horaire bloc a été entendu ainsi que l'exigence d'un meilleur encadrement parascolaire, et d'aide aux devoirs.

Charge d'annoncer des défaites, parfois, aussi. Rappelons-nous cette lutte acharnée pour sauver les avances de pensions alimentaires. Nous avons pu sauvegarder ce droit jusqu'à ce que le dernier petit soit scolarisé mais tant d'acquis ont été jeté tout simplement... Bien heureusement, les victoires sont plus nombreuses, et tant les politicien-ne-s que les journalistes et les partis, nous écoutent de plus en plus.

Honneur cette année, d'accorder une interview à Femina pour rappeler le quotidien des familles monoparentales avec leurs difficultés organisationnelles. Honneur de collaborer avec le RAP et le CLAFG pour lutter pour le maintien du droit à l'avortement et pour la sauvegarde de l'article constitutionnel sur l'égalité (textes à disposition sur le site). Honneur de collaborer avec le DIP, le DSPE, le DES, la Commission de la Famille, la Fédération nationale des familles monoparentales, la Ville de Genève, les communes, le RAP, le SPPE, le MMF, Pro Juventus, le Café de Parents, le MPF, les socialistes, les radicaux ; honneur d'apporter sa collaboration notamment aux colloques sur l'enfance, à la journée sur la précarité, à la journée du partenariat, à la rencontre avec la Maire de Genève, et nous en passons.

Charge de veiller au bien-être de nos collaboratrices, de faire en sorte que leur salaire soit assuré, qu'elles puissent travailler dans de bonnes conditions.

Beaucoup d'honneur, beaucoup de charges, mais aussi beaucoup de bonheur. Et cette année, bonheur nouveau de communiquer sur *Facebook* avec des parents du monde entier.

Avec tout cet enrichissement, notre présidente continuera à mettre la main à la pâte pour obtenir ces horaires blocs, ces encadrements scolaires et ces devoirs surveillés, pour ouvrir la porte de la Maison de la famille, pour asseoir avec encore plus de force l'existence de notre belle association.

7. PERSPECTIVES

Pour 2011, l'AFM a à cœur de continuer son action, de renforcer ses liens auprès des partenaires du réseau social genevois. Nos objectifs sont par conséquent :

1. Maintenir ses buts, conformément à l'attente de ses membres et pérenniser les actions entreprises ces dernières années :
 - Des activités pour sortir les personnes de leur isolement,
 - Le soutien psychosocial, l'orientation sociale et juridique
 - Les aides financières ponctuelles, la gestion du budget,
 - Et la publication du journal FaMiSol (4 éditions sont prévues pour 2011).

En collaboration avec les Unités d'Actions Communautaires, nous allons mettre en place des ateliers intitulés :

- Ateliers « Recettes à 4 sous » afin de permettre à nos membres d'apprendre à cuisiner sans se ruiner et sainement.

Nous allons également chercher de nouveaux financements, notamment pour actualiser notre site Internet, améliorer les outils de communication.

8. REMERCIEMENTS

L'équipe de l'AFM tient à remercier vivement :

- l'Etat de Genève
- la Loterie Romande
- la Fondation Wilsdorf
- la Banque Pictet
- la caisse publique de prêts sur gage
- l'Association Un enfant – un cadeau
- La Fédération des Familles Monoparentales.

Les communes de : Thônex, Vernier, Carouge et Onex.

Nous sommes très reconnaissants aux fondations et organismes qui ont répondu favorablement à nos demandes de soutien financier en faveur de certaines de nos usagères :

- La Chaîne du Bonheur
- La Fondation Hélène et Victor Barbour
- La Fondation Butin-Ponson
- La Fondation Henry-Dunant

Un grand merci encore à :

- Nos membres qui nous soutiennent par le biais des cotisations et par leurs dons
- Le Département des Affaires culturelles de la Ville de Genève
- Le théâtre de la Comédie
- Caritas pour les bons de l'épicerie
- La Croix-Rouge Genevoise pour les 'bons respirations'.

9. Comptes

Bilan du 01.01.2010 au 31.12.2010 et comparatif 2009



ACTIF	2010	2009
DISPONIBLES		
Caisse	219.42	37.00
CCP	55'153.27	61'089.62
Total Disponibles	55'372.69	61'126.62
REALISABLES		
Actifs de régularisation	14'321.10	4'894.00
Total Réalisables	14'321.10	4'894.00
IMMOBILISES		
Agencement & Installations	1.00	1.00
Mobilier & Matériel	1.00	1.00
Total Immobilisés	2.00	2.00
TOTAL ACTIF	69'695.79	66'022.62
PASSIF		
FONDS ETRANGERS		
Aide financière aux membres : dossiers en cours	0.00	0.00
Part restituable à l'Etat 2009 = 1507.95 - 2010 = 277.65	1'785.60	1'507.95
Charges sociales dues	0.00	796.70
Passifs de régularisation	37'443.65	33'343.95
Total fonds étrangers	39'229.25	35'648.60
Capital reporté	30'374.02	30'206.47
Bénéfice de l'exercice	92.52	167.55
Fonds propres	30'466.54	30'374.02
TOTAL PASSIF	69'695.79	66'022.62

COMPTE DE PROFITS ET PERTES au 31.12.2010

<u>PRODUITS</u>	2010	2'009
Cotisations membres	3'215.00	4'070.40
Dons et legs	11'699.85	10'000.00
Dons des membres	200.00	980.00
Don Loterie Romande	4'500.00	7'000.00
Dons pour financement activités	20'674.65	17'975.00
Produits des activités	6'197.00	2'260.00
Participation FSFM pr honoraires juriste	0.00	4'000.00
Total cotisations et dons	46'486.50	46'285.40
Subvention Ville de GE	0.00	15'000.00
Subvention cantonale	103'500.00	103'500.00
Subvention et dons des communes	5'500.00	4'000.00
	109'000.00	122'500.00
Recherches de fonds pour usager-e-s	73'882.70	41'910.30
./. Fonds reversés	73'882.70	-41'192.55
Intérêts CCP	71.10	48.75
TOTAL DES PRODUITS	155'557.60	169'551.90

CHARGES

Charges du personnel	90'168.95	92'516.80
Charges pour activités	34'493.10	39'918.35
Honoraires divers	5'238.00	5'076.00
Frais CCP	122.35	213.90
Frais généraux	25'165.03	30'151.35
TOTAL DES CHARGES	155'187.43	167'876.40

AMORTISSEMENTS

Amortissements s/agencement & installations	0.00	0.00
Amortissements s/mobilier & matériel	0.00	0.00
TOTAL AMORTISSEMENTS	0.00	0.00

PART RESTITUABLE A L'ETAT 277.65 1'507.95

BENEFICE DE L'EXERCICE	92.52	167.55
-------------------------------	--------------	---------------



DETAIL DES FRAIS GENERAUX DE L'EXERCICE 2010

	2010	2009			
Frais du comité	56.30	339.90	Frais matériel informatique et maintenance	3'382.39	4'504.35
Défraiements des membres du comité	2'400.00	2'400.00	Frais de téléphone	1'729.95	2'406.25
Salaires	69'161.20	76'853.75	Frais postaux	1'017.01	1'313.65
Charge sociales et assurances	14'698.15	12'583.15	Frais journal FaMiSol	2'359.96	0.00
Formation continue	3'600.00	340.00	Cotisations et dons	780.00	620.00
Frais de représentation	253.30	0.00	Documentation	455.50	452.90
<i>Charges du personnel</i>	90'168.95	92'516.80	<i>Frais généraux</i>	25'165.03	30'151.35
Animations & activités diverses	20'810.10	30'035.35	Honoraires Juristes	2'000.00	4'000.00
Assurances pour animations-activités	203.00	203.00	Honoraires comptabilité	2'158.00	0.00
Honoraires pour activités	13'480.00	9'680.00	Honoraires révision	1'080.00	1'076.00
<i>Charges pour activités</i>	34'493.10	39'918.35	<i>Honoraires divers</i>	5'238.00	5'076.00
Loyer & charges	10'975.15	11'077.80	Taxes et droits CCP	122.35	213.90
Services industriels	303.75	285.90	<i>Frais CCP</i>	122.35	213.90
Entretiens des locaux	55.15	107.50			
Assurances locaux & RC	654.20	735.80	TOTAL DES FRAIS GENERAUX	155'187.43	167'876.40
Frais de bureau & photocopies	3'256.97	6'150.20			
Frais internet (maintenance du site)	195.00	2'497.00			